



Règlement Intérieur de l'échiquier de Fontaine le Port

*Applicable à tout membre et à toute personne fréquentant le club
ou participant à l'une de ses manifestations*

Les STATUTS de l'association

Ont été déposés en Préfecture le 15 septembre 1989.

Ils sont consultables à la bibliothèque du club.

Le Règlement Intérieur complète et précise les statuts.

Il est à noter que tout membre licencié est également assujéti aux règles édictées par la Fédération Française des Echecs.

Organisation de la vie commune

HORAIRES

Les horaires des activités du club sont fixés en début de saison à l'issue de l'Assemblée Générale.

Des plages horaires en « libre service » sont proposées à tous.

Des horaires sont réservés aux membres de l'école d'échecs.

TENUE, HYGIENE et RESPECT des autres

*La bonne tenue de chacun est de rigueur dans ses paroles et dans ses actes
dans les locaux du club ainsi qu'à ses abords et sur les lieux de l'ensemble des manifestations
auxquelles les adhérents du club peuvent participer.*

Chacun doit notamment éviter de perturber les autres par un excès de bruit.

Un local communal étant mis à la disposition du club pour ses activités.

Il est demandé à chacun :

- de s'abstenir d'y fumer,*
- de ne pas y faire pénétrer d'animaux,*
- d'éteindre le chauffage en partant, en cas de non utilisation le lendemain,*
- de contribuer à sa propreté et à son entretien (un coup de balai, papiers à la poubelle ...)*

La propreté des abords du club doit également être respectée.

Règles spécifiques aux manifestations

Le club organise diverses manifestations ou compétitions ayant leurs règles propres.

La participation à ces événements vaut acceptation de leurs règles.

L'école d'échecs

*L'inscription à l'école d'échecs implique
le respect des horaires, une certaine assiduité, et un minimum de travail personnel.
L'école d'échecs fonctionne d'octobre à avril hors des vacances scolaires et jours de compétitions.*

Responsabilité parentale

*Chaque adhérent mineur reste sous la responsabilité de ses parents (ou représentants).
Il est libre de quitter le local comme bon lui semble, sans que la responsabilité de l'association ne soit engagée.*

Le club soutien financièrement ses adhérents

*Les modalités sont définies chaque année par le bureau de l'association.
L'ensemble des adhérents qui remplissent les conditions et participent à la vie associative peuvent en bénéficier.
Ces modalités peuvent être modifiées en fonction des moyens financiers de l'association.*

Sanctions

En cas de non respect du règlement différentes mesures peuvent être prises :

- rappel verbal du règlement par un membre du Conseil d'Administration,*
- exclusion ponctuelle de l'activité concernée, ou du local, par un membre du Conseil d'Administration,*
- observation écrite par le Bureau de l'association,*
- radiation par le Conseil d'Administration conformément à l'article 7 des statuts.*

Recours

*Un adhérent peut toujours effectuer un recours contre une décision du Conseil d'Administration.
Il adressera ce recours par écrit au Responsable de la commission de recours.
Le Responsable de la commission de recours est nommé par le Président.
Il peut, à son initiative, s'entourer des personnes qu'il juge compétentes pour composer une commission de recours.*

Modalités d'application des statuts

Organisation du Conseil d'Administration

*En vue de la bonne marche de l'association, et en complément de l'article 9 des statuts,
il est prévu que certains membres du Conseil puissent être rattachés au Bureau en ayant délégation
pour des missions particulières telles que la communication ou l'organisation d'événements ...*

Budget de l'association

*Il est établi par le Conseil d'Administration qui fixe notamment le montant des cotisations annuelles.
Conformément à l'article 11 des statuts le trésorier rend compte de sa gestion devant l'Assemblée Générale.*

Règlement approuvé par le Bureau de l'Association et validé par le Président le 10 septembre 2000

Version actualisée le 30 novembre 2008

Gérard FLEURY

Président de l'échiquier de Fontaine le Port